



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour publication immédiate

Plan de lutte à la pauvreté LES PAUVRES À L'AIDE SOCIALE CONDAMNÉS À S'APPAUVRIR ENCORE PENDANT UN AN

Montréal, le 02 avril 2004 Telle est la première réaction du *Front commun des personnes assistées sociales du Québec* (FCPASQ) à l'annonce du Plan d'actions de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale annoncée par le Ministre de l'emploi, de la Solidarité sociale et de la famille, monsieur Claude Bécharde. Selon le porte-parole du FCPASQ, monsieur Jean-Yves Desgagnés, « *c'est un plan d'action à retardement. Tout comme le dernier Budget Séguin, les mesures intéressantes pour les personnes à l'aide sociale, notamment la fin des sanctions de 75 \$ à 300 \$ par mois liées aux obligations d'emploi, la généralisation à toutes les familles de l'exemption mensuelle de 100 \$ du revenu pension alimentaire reçu au bénéfice d'un enfant, et la bonification des biens et avoirs liquides permis, n'entreront malheureusement en vigueur qu'en 2005 et 2006.* » Pourtant, dans l'esprit de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, c'est deux mesures étaient considérées comme urgentes.

En ce qui concerne l'annonce d'un « Barème plancher » à l'aide sociale, le FCPASQ accuse le Ministre Bécharde de fumisterie et de ne pas respecter l'article 14-2 de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté e l'exclusion sociale*. Selon le FCPASQ, l'annonce du Ministre Bécharde ne s'appliquera qu'aux sanctions administratives liées aux obligations d'emploi. Ce qui bénéficiera a environ 8,000 ménages par année. Malheureusement, environ 40,000 ménages verront toujours leur prestation de base coupée d'un montant de 56-112-224 \$ par mois en raison d'une dette envers l'aide sociale. Un vrai « Barème plancher » aurait également éliminée cette coupure et aurait été accompagnée en plus d'une hausse substantielle de la prestation de base.

D'autre part, le FCPASQ trouve odieux l'annonce d'une indexation partielle des prestations pour les ménages considérées sans contrainte à l'emploi. Selon le porte-parole du FCPASQ, « *cette indexation partielle signifiera un appauvrissement pour une centaine de milliers de ménages à l'aide sociale. Un détournement de l'esprit et de la lettre de la Loi visant lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale..* » Le FCPASQ considère également indécent le non rétablissement de la gratuité des médicaments pour toutes les personnes à l'aide sociale et les personnes âgées bénéficiant du supplément de revenu garanti: pourtant un engagement électoral que la Parti libéral du Québec promettait de réaliser au cours de la première année de son mandat.

Le FCPASQ entend bien faire de ces deux questions et de celle d'un véritable « Barème plancher à l'aide sociale » son principal cheval bataille au cours des prochains mois.